



Grosprobleme taxe habitation

Par **angel91000**, le **06/11/2008** à **19:45**

Bonjour,
ma mere proprietaire du pavillon ou elle reside m'accueil a titre gratuit
cependant mon beau pere (qui etait le plus gros salaire du foyer)a quitter le domicile debut
mars de cet année
les impots viennent de lui dire qu'elle devait payer quand meme toute une année comme si il
etait present
y a t'il un recours pour cet situation?
ou est il possible que les impots calcul exactement sa part a lui afin que nous puissions lui
demander qu'il regle sa part car la somme est importante (300E par mois) et que mamere est
non imposable et que moi meme j'ai etais six mois au chomage
par avance merci de vos renseignements

Par **Thierry Nicolaides**, le **07/11/2008** à **10:43**

malheureusement , il n'y a rien a faire avec le fisc

Vous pouvez juste espérer récupérer une partie de la taxe sur votre beau père à l'occasion de
la procédure de divorce

cordialement